

Vers un nouveau décret

Perspectives d'une réflexion collective

Par Philippe VICARI
CFS asbl

Dans le cadre de la réforme du décret de 2004 relatif à la Cohésion sociale en Région de Bruxelles–Capitale, le CFS asbl et Ensemble Pour 1060 asbl ont proposé aux associations partenaires de la Cohésion sociale à Saint–Gilles un parcours de concertation visant à formuler un avis sur le nouveau décret à l'attention du ministre compétent. Illustration de la prégnance de la participation dans le champ du social, cette expérience serait–elle plus singulièrement susceptible d'insuffler quelque perspective à la vie associative ?



Pour citer ce document : VICARI Philippe, « Vers un nouveau décret. Perspectives d'une réflexion collective », CFS asbl, 2018

URL : http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/vers_un_nouveau_decret_perspectives_d_une_reflexion_collective.pdf

Avec le soutien de :



Vers un nouveau décret

Perspectives d'une réflexion collective

Par Philippe VICARI
CFS asbl

Dans le cadre de la réforme du décret de 2004 relatif à la Cohésion sociale en Région de Bruxelles–Capitale, le CFS asbl et Ensemble Pour 1060 asbl ont proposé aux associations partenaires de la Cohésion sociale à Saint–Gilles un parcours de concertation visant à formuler un avis sur le nouveau décret à l'attention du ministre compétent. Illustration de la prégnance de la participation dans le champ du social, cette expérience serait–elle plus singulièrement susceptible d'insuffler quelque perspective à la vie associative ?

Fin 2017, le Collectif Formation Société asbl (CFS) était sollicité par Ensemble Pour 1060 asbl (EP1060), association mandatée par la Commune de Saint–Gilles pour coordonner les programmes de cohésion sociale sur son territoire, afin de mettre en place un parcours de concertation avec les partenaires locaux au sujet de la réforme du décret de 2004 relatif à la Cohésion sociale en Région de Bruxelles–Capitale. Le texte de l'avant–projet de décret venait d'être approuvé en première lecture et le ministre en charge de cette matière était désireux de connaître l'opinion des opérateurs de terrain avant de le soumettre au vote du Parlement francophone bruxellois.

Ayant pour particularité d'être engagé dans la sensibilisation et la formation des acteurs de première ligne, le CFS avait déjà été porteur, en collaboration avec la Mission locale de Saint–Gilles qui assurait alors la coordination du contrat communal, d'une réflexion sur les contours de la cohésion sociale au moment de l'entrée en vigueur de ce décret¹. C'est à ce titre également qu'au

cours du quatrième trimestre 2014, à la demande et sous la supervision de la Coordination locale de Cohésion sociale de Saint–Gilles, il avait élaboré et mis en œuvre un processus d'évaluation du quinquennat 2011–2015 avec les associations saint–gilloises. Cette nouvelle sollicitation l'amenait cette fois à assurer avec EP1060 l'élaboration et l'animation d'une réflexion collective devant aboutir à la formulation écrite d'un avis.

Le projet de décret a été adopté en Commission des Affaires sociales le 6 novembre puis voté en séance plénière du Parlement le 30 novembre². Pour qui voudrait évaluer l'impact qu'auront pu avoir les recommandations émises dans le cadre de ce parcours de concertation, il serait évidemment tentant de comparer les remaniements apportés au texte initial. Mais cela ne reviendrait–pas à se confronter aux limites de la démocratie participative, quelle que puisse en être la concep–

1 Lire ou relire à ce propos « Cohésion sociale en questions », *Les Cahiers du Fil Rouge*, n° 3, 2005 sur <http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/cahier3.pdf>, « Cohésion sociale à Bruxelles : textes légaux », *Les Cahiers du Fil Rouge*, n° 4,

2006 sur <http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/cahier4.pdf>, et « Cohésion sociale : actes du colloque du 28 mars 2006 », *Les Cahiers du Fil Rouge*, n° 5, 2006 sur <http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/cahier5.pdf>, édités en partenariat avec la Mission locale de Saint–Gilles.
2 Voir les documents parlementaires sur <https://www.parlementfrancophone.brussels/documents/projet-030166-du-2018-10-01-a-11-42-21>.

tion ? À l'inverse, revenir sur la manière dont les associations se sont emparées du dispositif qui leur fut proposé apparaît d'une indéniable tangibilité quant à la mobilisation dont elles peuvent se montrer capables lorsque se présente à elles la possibilité sinon d'être écoutées, au moins d'être entendues. L'avis final émanant de la Commission de Concertation Communale de Cohésion sociale de Saint-Gilles (CCCCS) en est la démonstration et son contenu n'appelle à ce titre aucun commentaire³. L'expérience en elle-même par contre mérite quelque attention pour ce qu'en tant que processus, elle reste porteuse de perspectives pour la vie associative.

Un parcours de concertation

Le calendrier était dès le départ serré. Annoncée à l'occasion de la CCCCOS du 6 décembre par un membre du cabinet du ministre, la concertation serait clôturée le 15 avril. Compte tenu des activités régulières et autres échéances récurrentes des associations, les délais étaient donc très courts. La présentation succincte du parcours pensé par le CFS et EP1060, succédant à celle détaillée du texte de l'avant-projet de décret lors de la CCCCOS du 1er février, fut favorablement accueillie pour ce que le dispositif offrait un cadre de travail malgré tout serein et dépourvu d'une exhortation à l'urgence : directement concernés, les représentants des associations membres, débordant de questionnements auxquels ne répondraient vraisemblablement que les arrêtés d'application et non le nouveau décret, étaient bien décidés à se saisir de cet espace pour exposer leur point de vue. En un peu moins d'un mois, du 28 février au 21 mars, à raison d'une matinée par semaine, ils se sont ainsi réunis pour s'impliquer collectivement dans la rédaction d'une note⁴.

Le dispositif partait des préoccupations individuelles des travailleurs associatifs qui ont été collectivement rassemblées en thématiques tout en

mettant en évidence la transversalité dont elles étaient porteuses. Au prisme de ces thématiques a ensuite été examiné en sous-groupe le texte de l'avant-projet en le confrontant au décret actuel afin d'en déceler minutieusement les transformations. Il s'est alors agi de faire ressortir en plénière les enjeux qui paraissaient les plus pertinents pour l'action des associations, de débattre des avancées, des reculs et des paradoxes perçus par chacun. Enfin, des discussions de fond ont produit un relevé d'éléments devant conduire à émettre un avis circonstancié explicitant une série de craintes, d'interrogations et de propositions à destination de l'autorité compétente. Entre chacune des séances, des synthèses étaient communiquées à l'ensemble des associations pour les partager en interne avec leurs équipes puis en soumettre un retour au groupe. Et chaque étape de rédaction a autant que possible été soumise à l'amendement et la validation du plus grand nombre. Un véritable « faire ensemble » fidèle à l'esprit du décret.

Avec une moyenne de quinze participants par séance, et sans compter l'échevin de la Cohésion sociale, la responsable du Service communal de Cohésion sociale ni les chargées de missions du Centre régional d'Appui à la Cohésion sociale (CRACS) dont la contribution fut évidemment appréciable, la voix de dix-huit structures partenaires du contrat communal de cohésion sociale à Saint-Gilles a de la sorte été portée devant le ministre. Or s'il n'est qu'un exemple parmi d'autres de mobilisation participative avec toutes les faiblesses qu'il comporta, ne fût-ce que par la temporalité inhérente à un agenda contraignant ne permettant sans doute pas une suffisante maturation, le dispositif mis en place par le CFS et EP1060 a été l'opportunité pour les acteurs de terrain, bien au-delà de la remise le 4 avril d'un avis collectif sur le prochain décret ou encore de l'appropriation de la matière de celui-ci, de prendre la mesure d'une culture associative commune qui les animait. Et l'enthousiasme qu'ils ont manifesté en clôturant ce train de réunions à l'idée de poursuivre la réflexion dans une seconde phase de concertation autour cette fois des arrêtés d'application du décret trouve certainement une explication ailleurs que dans la seule dynamique que celui-ci a impulsé, dans ce qu'ils ont le sentiment

3 L'avis de la CCCCOS est consultable sur http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/avis_final_04-04-18_st_gilles.pdf.

4 Le document de présentation du parcours de concertation proposé par le CFS asbl est consultable sur [http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/cfs-ep_cs_parcours_de_concertation_nouveau_decret_-_calendrier.pdf](http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/cfs-ep_cs_parcours_de_concertation_nouveau_decret-_calendrier.pdf).

de partager un même attachement à l'action associative passée, présente et future, une même volonté d'en assurer pleinement le devenir.

Des préoccupations interpellantes

Tout au long du parcours de concertation, les échanges ont été ponctués d'inquiétudes, de constats et de revendications ayant trait au quotidien de l'action associative. Faire appel à l'expertise des travailleurs associatifs ne pouvait aller sans titiller leur fibre militante, sans ébranler ce sens aigu de la critique qui leur est coutumier à propos des questions de société, en ce compris des politiques publiques par lesquelles elles sont financées : conscients d'être redevables de la subsistance de leur action à des décrets comme celui relatif à la cohésion sociale, ils n'en déploieraient pas moins que ses contours soient de plus en plus circonscrits et qu'au final leur liberté d'intervention s'en trouve bridée tandis que leurs spécificités respectives s'estompent au profit d'une relative uniformisation du secteur. Certaines de leurs préoccupations se sont avérées d'autant plus interpellantes qu'elles dépassaient le contexte précis qui les réunissait et soulevaient finalement des problématiques dues aux évolutions du travail social dans son ensemble : elles correspondent en réalité à des attentes auxquels le nouveau décret ne donne nullement satisfaction, ce n'est pas son propos, mais dont à leurs yeux il risque à l'inverse de renforcer l'acuité.

Cette expérience a mis en évidence une série de questions qui restent toujours aussi cruciales pour la vie associative et au nombre desquelles certaines frappent davantage pour ce que les acteurs de terrain devraient avoir une prise dessus. Ils conviennent ne généralement pas disposer suffisamment de temps pour prendre un recul pourtant indispensable par rapport à leurs pratiques, réfléchir aux changements qui leur pressent de prendre de nouvelles orientations pour pérenniser leur action tout en veillant à ne pas la formater : comment dans une ambiance de continue effervescence en conserver les caractéristiques propres et malgré tout lui assurer une disposition à l'innovation ? Redoutant de voir leur identité compromise, il pointent aussi l'instabilité

des équipes, affectées sur la durée et jusque dans les savoir-faire par un incessant *turn-over* et une perte de vocations : dans un milieu propice à l'embauche, quels moyens mettre en œuvre en termes de formation et peut-être surtout de transmission ? Une difficulté plus étroitement liée à la cohésion sociale est aussi qu'ils se voient confier la tâche de développer de la sociabilité alors même que les espaces sociaux, la vie de quartier en est le meilleur exemple, sensés la favoriser disparaissent dans une reconfiguration urbanistique frappée par une densification de la gentrification : à quelles conditions continuer à favoriser de la mixité face à de telles mutations démographiques qui éloignent les populations les plus démunies qui sont celles auxquelles s'adressent prioritairement les associations ? Poussant la réflexion sur le sens même de la cohésion sociale et de ses origines, les participants ne pouvaient éluder l'histoire associative.

Les séances de travail collectif animées par le CFS et EP1060 furent le témoignage que la vivacité de la vie associative n'est pas révolue. Par le patrimoine dont elles sont détentrices, un patrimoine qu'il convient non pas de préserver puisqu'il n'est pas figé mais d'en alimenter le mouvement, les associations recèlent à n'en pas douter de pistes de solution, d'idées originales. Les associations en réunissant des publics et des intervenants au travers de pratiques sont le terrain de nombreux liens qui se tissent depuis parfois de très longues années dans la perspective de meilleurs lendemains, elles sont ce territoire à partir duquel sont mises en partage des expériences individuelles en vue de nourrir des luttes collectives. Explorer cette mémoire associative, identifier l'ancrage dans le présent de son action passée, ce serait donc inviter institutions, travailleurs et bénéficiaires à s'autoriser l'examen de ce qui les a reliés auparavant depuis ce qui les relie actuellement, mais ce serait surtout les désaliéner du souvenir en questionnant l'horizon à conférer à cet héritage commun, envisager ses possibles pour le futur. Et Saint-Gilles comptant un tissu associatif dense, en sonder ensemble la mémoire ne serait-il pas une façon de renforcer la vigueur de son action ?

■